

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans

Commune de SURY AUX BOIS

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 19 novembre 2021

Convocation et affichage du 12 novembre 2021

Présents : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, VOLETTE Jérôme, VOILLOT Aurore, EL SARAKEY Adib, LEMERCIER Jacques, FIQUET Laurent, PREVOST Sylvie, DESGRANGES Jean-Louis

Absents : DAVID Clément, BOULANGER Sophie, NOLLET Nicolas, SAOUT Maelle, EL SARABKY Adib

Procurations : de Sophie BOULANGER à Annick MONDHER, de Maelle SAOUT à Françoise HEBERT, de Nicolas NOLLET à Annick MONDHER, de Clément DAVID à Gilbert QUONIAM, de Adib EL SARAKEY à Jacques LEMERCIER

Secrétaire : Jérôme VOLETTE

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE CCL 2020

Madame le Maire présente le rapport de la CCL pour l'année 2020.

Après échanges de vue et questions diverses, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif SPANC Année 2020

Madame le Maire présente le RPQS du SPANC (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif) pour l'année 2020. Après échanges et questions diverses, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCL suite au changement d'adresse du siège.

Les statuts de la communauté de communes des Loges sont modifiés suite au transfert du siège social : au 54, rue du Clos renard 45110 Châteauneuf sur Loire (Article 4) à compter du 08 juillet 2021.

Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0

PRESTATION RETRAITE CONVENTION CENTRE DE GESTION 45

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET du 27 novembre 2015 proposant la mise en œuvre de la nouvelle prestation retraite.

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements ».

Ainsi, à compter du 01 janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une nouvelle prestation retraite qui permettra, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète

des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents.

Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité sera préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité).

Par délibération n°2015-36 du 27 novembre 2015, le Conseil d'administration a fixé les tarifs de ce service comme suit :

	Tarif par dossier (collectivités affiliées)	Tarif par dossier (collectivités non affiliées)
Constitution de dossier liquidation	100	150
Constitution du dossier dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Demande d'avis préalable	100	150
RV individuel pour renseignement seulement	35	55
Fiabilisation des CIR : réalisation des cohortes à la place de la collectivité	35	55
Régularisation de cotisations, RTB	40	60
Dossier de validation	40	60
Simulation de calcul à la demande de l'agent (remplissant les conditions dans les 5 ans à venir) *	42	80
Simulation de calcul à la demande de l'agent (ne remplissant les conditions dans les 5 ans à venir et hors cohortes) *	52	80

*L'agent pourra bénéficier gracieusement de deux autres projections au cours de l'année de constitution de la simulation initiale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au service payant, selon le tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.

Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0

DEFENSE INCENDIE

Madame le maire présente un projet d'installation d'une bâche pour la défense incendie dans le centre bourg (école, mairie, habitations...)

Après échanges, le conseil accepte que madame le maire signe tout document pour la réalisation de ce projet.

Votants 14 Pour 13 Contre 1 Abstention 0

AFFAIRES DIVERSES

Dépôts sauvages : Il y a de plus en plus de dépôts sauvages aux Pont des Besniers. Madame le maire fait part au conseil de différentes solutions comme la pose d'une caméra, afin de pouvoir traquer les indéclicats et pouvoir les sanctionner avec une amende.

Broyeur : Le broyeur de la commune est obsolète. L'entreprise Drouin et Fils nous propose de nous faire une reprise de l'ancien Desvoys DMF180. Le conseil autorise madame le maire pour l'achat de celui-ci pour un montant de 8 319.60 € TTC.

Route de Bellegarde : Problème de circulation : madame le maire a rencontré monsieur Hodeau et Mateos du département afin de réfléchir ensemble sur la circulation et la vitesse excessive des gens à la sortie de Sury route de Bellegarde.

Le conseil ne retient pas l'idée de reculer le panneau d'entrée d'agglomération de Sury ;
Une demande de prêt du radar pédagogique de la ccl sera faite afin de faire un sondage sur la vitesse des automobilistes. Pour rappel la route de Bellegarde est une départementale limitée à 80 km/heure.

Salle polyvalente : La vaisselle de la salle polyvalente est dépareillée. Le conseil municipal décide de la renouveler.

Réhabilitation du bâtiment « 6^{ème} classe » en logement pour une personne âgée seule, pour un minimum d'un an renouvelable avec un loyer de 400.00 € TTC.

Salle motricité : des travaux d'étanchéité de la toiture sont à prévoir

Bar épicerie : la balustrade extérieure de la terrasse du bar va être changée car elle est devenue vétuste et dangereuse. Le conseil municipal étudie différentes solutions.

Luminaires : les anciens luminaires qui étaient stockés au hangar communal ont été vendus sur le site web enchères pour la somme de 300.00 €

Parcours sportif : différents devis ont été demandés, les dossiers de subventions sont à l'étude.

Dates à retenir :

05.12.2021 à 09h00 : marche du téléthon - départ salle polyvalente

12.12.2021 à 15h00 : Arbre de Noël à la salle polyvalente

06.01.2022 : Départ de la route blanche association SAC à la salle polyvalente

21.01.2022 à 18h30 : Vœux du maire

03.04.2022 : Festival humour

10.04.2022 : Elections présidentielles - Bureau de vote mairie

24.04.2022 : Elections présidentielles - Bureau de vote mairie

12.06.2022 : Elections législatives - Bureau de vote mairie

19.06.2022 : Elections législatives - Bureau de vote mairie

14.07.2022 : Fête du 14 juillet

La séance est levée à 22h20

HEBERT Françoise		VOILLOT Aurore	
MONDHER Annick		EL SARAKEY Adib	
QUONIAM Gilbert		SAOUT Maëlle	
DAVID Clément		LEMERCIER Jacques	
BOULANGER Sophie		FIQUET Laurent	
NOLLET Nicolas		PREVOST Sylvie	
VOLETTE Jérôme		DESGRANGES Jean-Louis	